

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 13 août 2018 se tient à 10 h, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Gaby Gendron, Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et de l'environnement et Martin Robert, agent de développement pour la SDEG sont présents.

Monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton est absent.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 16. VARIA les points suivants :

- Bouteille d'eau
- Dernière séance du conseil des maires
- Calendrier PIIRL

C.A. 2018-79

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 13 AOÛT 2018

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 JUILLET 2018
4. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
5. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 438-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC
6. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CRÉER LES ZONES M-6, A-18 ET AFT1-8, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

7. DEMANDE DE COMMANDITE – ÉQUIPE DE PROXIMITÉ DU CIUSS DE L'ESTRIE- CHUS RLS DU GRANIT
8. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ROUTE DES SOMMETS
9. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP)
10. DÉSHYDRATEUR AGGLOMÉRANT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)
11. APPEL D'OFFRES INFORMATIQUE
12. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, JUIN ET JUILLET 2018
13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
14. SUIVI BÂTISSE
15. RESSOURCES HUMAINES
16. VARIA
 - Bouteille d'eau
 - Dernière séance du conseil des maires
 - Calendrier PIIRL
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

Il est demandé d'ajouter un élément qui a été omis dans la résolution du point 9.0 DÉFI 2025 en lien avec des discussions qui devront avoir lieu lors des prévisions budgétaires 2019.

Il est aussi demandé d'ajouter le texte « ..., soit de l'automne 2018 à l'automne 2019. » à la fin du paragraphe du point 17.0 VARIA.

C.A. 2018-80

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 9 juillet 2018 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

C.A. 2018-81

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) RELÈVE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2018-07-01

ATTENDU QUE le comité de financement de la SDE du Granit a reçu une demande d'aide financière au Fonds local d'investissement relève (FLI Relève) pour le démarrage d'un commerce de détail, projet FLI-2018-07-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC de ne pas accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit refuse l'octroi d'un prêt de 25 000 \$ au FLI Relève au promoteur du projet FLI-2018-07-01 pour son projet de démarrage d'un commerce de détail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 438-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

C.A. 2018-82

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 438-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-90 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac nous a soumis son règlement numéro 438-2018 modifiant le règlement de zonage no 243-90 afin de bonifier la réglementation, et ce, de manière à permettre la mise en place d'élevage de porcs artisanaux, de minimaisons et à modifier les dispositions en lien avec les marges de recul avant en lien avec les façades avant des bâtiments;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement numéro 438-2018 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 438-2018 de la Municipalité de Frontenac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CRÉER LES ZONES M-6, A-18 ET AFT1-8, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

C.A. 2018-83**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NO 1140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CRÉER LES ZONES M-6, A-18 ET AFT1-8, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford nous a soumis son règlement numéro 1140 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de créer les zones M-6, A-18 et AFT1-8, et ce, de manière à permettre la mise en place d'un atelier de soudure et d'usinage et de contrôler les usages contraignants pour les usages résidentiels;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement numéro 1140 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 1140 de la Municipalité de Stratford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0**DEMANDE DE COMMANDITE – ÉQUIPE DE PROXIMITÉ DU CIUSS DE L'ESTRIE- CHUS RLS DU GRANIT**

J'explique aux maires que l'Équipe de proximité du CIUSS de l'Estrie-CHUS RLS du Granit a fait parvenir une demande de financement à la MRC pour la location gratuite du cinéma extérieur. J'explique que cette demande n'est pas conforme à la Politique de dons et commandites en regard de certains éléments. La demande de financement n'est donc pas recevable.

8.0**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ROUTE DES SOMMETS****C.A. 2018-84****CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ROUTE DES SOMMETS**

ATTENDU QUE la Route des Sommets traverse notre territoire;

ATTENDU QUE la Société de développement du Granit (SDEG) est gestionnaire de la Route;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse un montant de 13 650 \$ à la Société de développement du Granit (SDEG) afin de lui permettre le soutien des activités de la Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires au budget développement local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP)

C.A. 2018-85

ENGAGEMENT – RECONSTITUTION DES MODÈLES DE CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

ATTENDU la destruction des bureaux et des documents de la MRC du Granit suite au déraillement de train dans la ville de Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE les contrats de travail des employés de la MRC du Granit doivent être refaits;

ATTENDU QUE le remboursement par le ministère de la Sécurité publique est présentement à l'étude;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit procède à l'embauche de la firme Cameron RH qui établira des modèles de contrats de travail par type de membres du personnel pour un montant maximal de 1000 \$, et ce, conditionnel à l'acceptation du remboursement par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Des discussions ont lieu au sujet du système de classement et de conservation des documents de la MRC. Les maires discutent et sont d'avis que cette reconstitution doit faire partie des priorités de la MRC, et ce, qu'un remboursement soit fait ou non par le ministère de la Sécurité publique.

C.A. 2018-86

ENGAGEMENT – RECONSTITUTION DE L'ARBORESCENCE ET LA NOMENCLATURE DES DOSSIERS

ATTENDU la destruction des bureaux et des documents de la MRC du Granit suite au déraillement de train dans la ville de Lac-Mégantic, le 6 juillet 2013;

ATTENDU QUE la nomenclature et l'arborescence pour la conservation des dossiers doivent être refaits;

ATTENDU QUE le remboursement par le ministère de la Sécurité publique est présentement à l'étude;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique demande à ce que les travaux soient complétés pour la mi-décembre 2018;

ATTENDU QUE l'estimation du travail à faire démontre un délai d'environ un an de travail pour une personne;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit mandate la directrice générale de la MRC pour convenir avec le ministère de la Sécurité publique de la meilleure solution visant l'engagement de ressources pour la reconstitution de l'arborescence et la nomenclature des dossiers, et ce, conditionnel à l'acceptation du remboursement par le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

DÉSHYDRATEUR AGGLOMÉRANT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

J'explique aux maires que les demandes de soumissions ont été envoyées afin d'engager un ingénieur spécialisé en gestion des eaux afin d'obtenir une évaluation des coûts, une étude préliminaire de faisabilité, un devis des travaux à effectuer pour le remplacement du déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques (DAB). Tel que stipulé dans la résolution du conseil des maires à cet effet, j'ajoute que l'octroi du contrat ira au plus bas soumissionnaire.

Je termine en annonçant que l'ouverture des soumissions aura lieu le 15 août prochain.

11.0

APPEL D'OFFRES INFORMATIQUE

J'explique aux maires qu'une analyse des besoins en termes informatiques et de technologies doit être faite par un analyste compétent en la matière, et ce, afin de déterminer quels sont les besoins de la MRC et quelle est la meilleure option pour un organisme comme le nôtre. J'ajoute que présentement le serveur de la MRC est en nuage (communément appelé « cloud »). Il est souligné que l'analyse doit être faite d'ici le début de l'été prochain afin de prendre une décision dans le cadre des prévisions budgétaires.

12.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, JUIN ET JUILLET 2018

C.A. 2018-87

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, JUIN ET JUILLET 2018

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois de juin et juillet 2018 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour les mois de juin et juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le lundi 10 septembre à 13 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux membres tel que prescrit par la loi.

14.0

SUIVI BÂTISSE

J'informe les maires qu'une réponse devrait être bientôt rendue en ce qui concerne

la certification LEED. J'ajoute qu'en ce qui concerne les défauts à corriger avant la fin de la garantie, l'entrepreneur est venu régulièrement et qu'une rencontre est prévue demain pour finaliser les dernières corrections. Je poursuis en rappelant que la personne responsable de l'entretien a quitté il y a quelques mois et que j'ai engagé monsieur Sylvain Foley pour le remplacer. J'informe ensuite les maires qu'un calendrier d'entretien du bâtiment devra être élaboré. Il est entendu de valider auprès de l'architecte si une formule existe pour connaître le coût approximatif de l'entretien d'un bâtiment comme le nôtre.

15.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que suite à l'acceptation du financement par la Croix-Rouge pour l'élaboration des plans de mesure d'urgence des municipalités, que j'ai engagé madame Guylaine Bilodeau pour l'élaboration du bottin des ressources. Je termine en ajoutant que son mandat est d'une durée de 4 à 6 semaines à raison de 4 jours par semaine.

16.0

VARIA

Bouteille d'eau

Suite à la demande d'un maire lors d'une séance du conseil des maires de juillet, j'informe les maires que j'ai évalué le coût et l'empreinte écologique engendrés par l'utilisation des distributrices d'eau de la MRC. Il est demandé de vérifier le coût pour l'installation d'abreuvoirs.

Dernière séance du conseil des maires

Il est discuté de la meilleure manière de répondre aux nombreuses questions des citoyens qui ont été posées lors des deux dernières séances du conseil des maires.

Calendrier PIIRL

Madame le préfet informe les maires que dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales, les travaux des années 2016, 2017 et 2018 ont tous été autorisés, représentant une subvention d'environ 6 M\$ pour notre territoire.

17.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2018-88

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 13 août 2018 soit levée, il est 12 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 13 août 2018 et ce, pour la résolution C.A. 2018-84 et C.A. 2018-87.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale